

MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE
Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO
alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNE DE MONACIA-D'AULLENE

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 08 JUILLET 2025

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Madame Magali Toussainte Andrée **COLOMBAT dit MARCHAND**, épouse de Monsieur Thomas **KAYAPINAR**, demeurant à ESSEY-LES-NANCY (54270) 36 rue du 8 Mai 1945.

Née à VOIRON (38500) le 7 mars 1982.

Monsieur Pierre-Joseph **COLOMBAT dit MARCHAND**, demeurant à SAN GAVINO DI CARBINI (20137) lotissement 506 Strada di Fossi.

Né à VOIRON (38500) le 19 juin 1984.

DESIGNATION

A MONACIA-D'AULLENE (CORSE-DU-SUD) 20171, Lieu-dit Giannuccio.
Diverses parcelles.

Présence d'une maison sur les parcelles AB 213 et 214

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	17	CAGIOBA	00 ha 02 a 39 ca
A	19	CAGIOBA	00 ha 00 a 77 ca
AB	126	BARICELLO	00 ha 00 a 85 ca
AB	213	GIANNUCCIO	00 ha 03 a 38 ca
AB	214	GIANNUCCIO	00 ha 01 a 92 ca

Total surface : 00 ha 09 a 31 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr